



HAL
open science

**Que pensent les Françaises et les Français du cannabis ?
Facteurs associés a la perception de la légalisation du
cannabis. Note de synthèse sur les résultats français de
l'international social survey programme sante**

Héla Ghribi, Cathy Tambue, Solène Wallez, Olivier Leproux, Maria Melchior,
Murielle Mary-Krause

► **To cite this version:**

Héla Ghribi, Cathy Tambue, Solène Wallez, Olivier Leproux, Maria Melchior, et al.. Que pensent les Françaises et les Français du cannabis? Facteurs associés a la perception de la légalisation du cannabis. Note de synthèse sur les résultats français de l'international social survey programme sante. Sorbone Université; Inserm; Pacte, Sciences Po Grenoble, Université Grenoble-Alpes. 2025. halshs-04958113

HAL Id: halshs-04958113

<https://shs.hal.science/halshs-04958113v1>

Submitted on 20 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUE PENSENT LES FRANÇAISES ET LES FRANÇAIS DU CANNABIS ? FACTEURS ASSOCIÉS A LA PERCEPTION DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES RÉSULTATS FRANÇAIS
DE L'INTERNATIONAL SOCIAL SURVEY PROGRAMME
SANTE

Héla GHRIBI
Cathy TAMBUE
Solène WALLEZ
Olivier LEPROUX
Maria MELCHIOR
Murielle MARY-KRAUSE

Sorbonne Université, INSERM, Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé
Publique (IPLESP)-Equipe en Epidémiologie Sociale, Santé Mentale et Addic-
tions (ESSMA)



Le cannabis est une plante originaire d'Asie et présente partout dans le monde. Il contient une molécule active, le delta-9-tétrahydrocannabinol (THC), responsable de ses propriétés neuropharmacologiques. En France, le cannabis est la troisième substance psychoactive la plus consommée, après l'alcool et le tabac (OFDT, 2022). Il est utilisé sous trois formes principales : l'herbe, la résine et l'huile, mais il peut également être intégré à des aliments ou utilisé dans des produits cosmétiques. En 1961, le cannabis a été classé comme substance illicite par les pays signataires de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants (Nations Unies, 1972). Toutefois, au début des années 2000, certains pays ont commencé à autoriser son usage à des fins médicales.

Ces dernières années, un mouvement en faveur de la légalisation du cannabis à usage récréatif a gagné du terrain à l'échelle mondiale. En avril 2024, l'Allemagne est devenue le 3^{ème} pays européen à légaliser l'usage récréatif du cannabis, après le Luxembourg et Malte. A ces pays s'ajoutent le Canada, l'Uruguay et quinze États américains, parmi lesquels le Colorado, Washington, l'Oregon, l'Alaska, le Nevada, la Californie, le Massachusetts, le Maine, le Michigan, l'Illinois, le Vermont, l'Arizona, le Montana, le Dakota du Sud et le New Jersey, qui ont légalisé l'usage récréatif du cannabis depuis bien plus longtemps (Obradovic, 2021). Cette évolution relance le débat sur la légalisation du cannabis en France.

En France, la législation sur le cannabis n'a pratiquement pas évolué depuis le XX^{ème} siècle. La possession, le transport, l'usage, la vente et le trafic de cannabis sont interdits par la loi (Légifrance, 2021), alors que 21 des 27 États membres de l'Union européenne autorisent l'usage de cannabis à des fins médicales, et certains ont même opté pour la dépénalisation (La mission d'information commune, 2021).

Toutefois, la vente et la consommation de cannabidiol (CBD) à usage non médical — une substance non psychotrope naturellement présente dans la plante de cannabis (chanvre) — sont autorisées en France, à condition que la teneur en THC ne dépasse pas 0,3 % (Légifrance, 2022). Par ailleurs, depuis 2023, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) peut accorder des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) pour des médicaments à base de cannabis (Légifrance, 2023).

Malgré une législation très restrictive, le cannabis demeure la drogue illicite la plus expérimentée et la plus consommée par la population française, avec une expérimentation qui ne cesse de progresser. La proportion des 18-75 ans ayant expérimenté le cannabis est passée de 12,7 % en 1992 à 50,4 % en 2023. Par ailleurs, la consommation au cours de l'année a plus que doublé sur la même période, passant de 4,4 % en 1992 à 10,8 %, avec une stagnation depuis 2014 (Spilka et al., 2024). Quel que soit le type de consommation (expérimentation, usage régulier ou quotidien), les niveaux restent les plus élevés chez les jeunes. Cependant, une augmentation significative est observée chez les 55-64 ans, soulignant une évolution des comportements dans cette tranche d'âge (Spilka et al., 2024).

Contrairement au tabac ou à l'alcool, l'opinion publique sur le cannabis est relativement peu étudiée dans la littérature scientifique. Les études disponibles indiquent que le soutien à la légalisation du cannabis à usage récréatif reste minoritaire (Cloutier et al., 2022). En France, un rapport parlementaire établi par la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis, présenté à l'Assemblée Nationale en 2021, a mis en évidence une

évolution de la perception des Français vis-à-vis de cette substance. Notamment, 92 % des Français estiment que la réglementation actuelle est inefficace pour limiter la consommation, tandis que 51 % considèrent que la meilleure solution pour lutter efficacement contre le trafic de cannabis serait sa légalisation. Toutefois, 22 % pensent qu'il faudrait le dépénaliser, et 26 % souhaitent maintenir son interdiction (Mission d'information commune, 2021). De même, un sondage réalisé en 2021 par l'Institut français et international d'études d'opinion et de marketing (IFOP) a révélé que la moitié des Français étaient favorables à la dépénalisation du cannabis, une proportion en hausse par rapport à l'enquête de 2017 et qui avait doublé depuis 1977 (IFOP, 2021). Le gouvernement français actuel est opposé à la légalisation du cannabis, avec des mesures telles que la « place nette » mise en œuvre fin 2023, qui vise à lutter contre le trafic de drogue et a conduit à la saisie de plus de 875 kg de cannabis (Police nationale, 2024).

Le souhait ou le refus de légaliser le cannabis dépend de plusieurs facteurs. Une étude menée en Irlande a montré que le fait d'être consommateur de cannabis ou de connaître des consommateurs constitue un facteur favorable à la légalisation. En revanche, les personnes âgées de moins de 35 ans et celles ayant un faible niveau de diplôme sont plus susceptibles de s'opposer à l'utilisation du cannabis récréatif (Mongan et al., 2023). En France, l'enquête EROPP 2018 de l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT) révèle des différences notables entre les expérimentateurs de cannabis et les non-expérimentateurs. En effet, parmi les expérimentateurs, 95 % estiment que le cannabis pourrait être prescrit par les médecins dans le cadre de certaines maladies graves ou chroniques, contre 88 % des non-expérimentateurs. Par ailleurs, 66 % des expérimentateurs soutiennent la légalisation du cannabis contre seulement 29 % des non-expérimentateurs. De même, 63 % des expérimentateurs sont favorables à ce que chacun puisse cultiver de petites quantités de cannabis pour un usage personnel, contre 22 % des non-expérimentateurs. Enfin, 59 % des expérimentateurs approuvent la mise en vente libre du cannabis, comme pour le tabac ou l'alcool, contre 22% des non-expérimentateurs (Spilka et al., 2019).

COMPRENDRE LES PERCEPTIONS DU CANNABIS

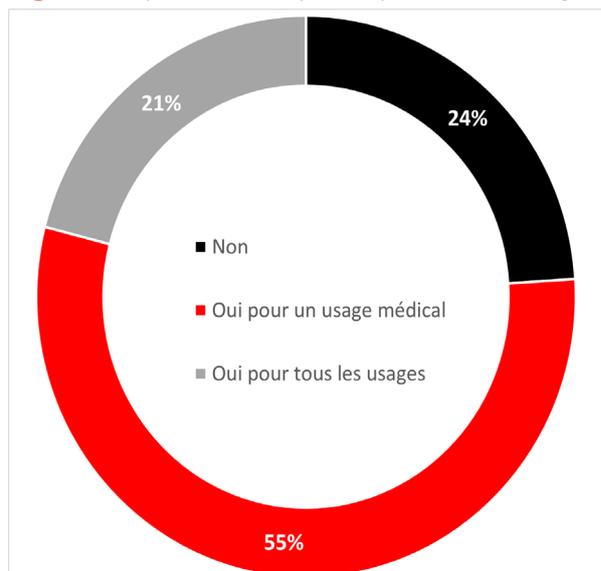
Pour mieux appréhender les perceptions et attitudes de la population française vis-à-vis du cannabis, l'International Social Survey Programme (ISSP) joue un rôle crucial. L'ISSP est un programme mondial qui réalise chaque année des enquêtes sur divers sujets liés aux sciences sociales. Lancé dans les années 1980 par des équipes universitaires de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Australie et des États-Unis, la France a rejoint ce programme en 1996. Aujourd'hui, l'ISSP regroupe 45 membres répartis sur les cinq continents (Mongan et al., 2023).

En 2022, la seconde édition du module sur la santé a été menée à partir du panel ELIPSS. Les participants à l'enquête étaient déjà intégrés au panel, issu d'un échantillon représentatif de plus de 2 200 adultes français sélectionnés aléatoirement par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) (ELIPSS, 2021). Chaque mois, ces participants reçoivent un lien par e-mail pour répondre à des questionnaires sur des thèmes variés tels que la santé, l'environnement, la politique ou le sport.

L'enquête ISSP Santé incluait des questions spécifiques sur le cannabis, permettant de recueillir les opinions des participants sur sa légalisation. Quatre options de réponse étaient proposées : « Non », « Oui pour un usage médical », « Oui pour tous les usages » et « Vous ne savez pas ». Après avoir exclus les répondants indécis, l'analyse a porté sur 1 491 participants. Les résultats

montrent que 24 % s’opposent à la légalisation, 55 % la soutiennent pour un usage médical, et 21 % pour tous les usages (Figure 1). L’étude a également pris en compte diverses variables sociodémographiques telles que le sexe, l’âge, le niveau de diplôme, la situation professionnelle, l’affiliation religieuse, le statut marital, l’auto-classement dans l’échelle sociale, les orientations politiques et l’origine géographique. En outre, des questions sur la consommation de tabac et d’alcool ainsi que sur l’état de santé général des participants ont été incluses afin d’identifier les facteurs influençant les opinions sur la légalisation du cannabis. Ces données enrichissent les recherches et les débats publics sur sa légalisation et son usage en France. Elles contribuent ainsi à mieux comprendre l’évolution des perceptions et des comportements liés à cette substance.

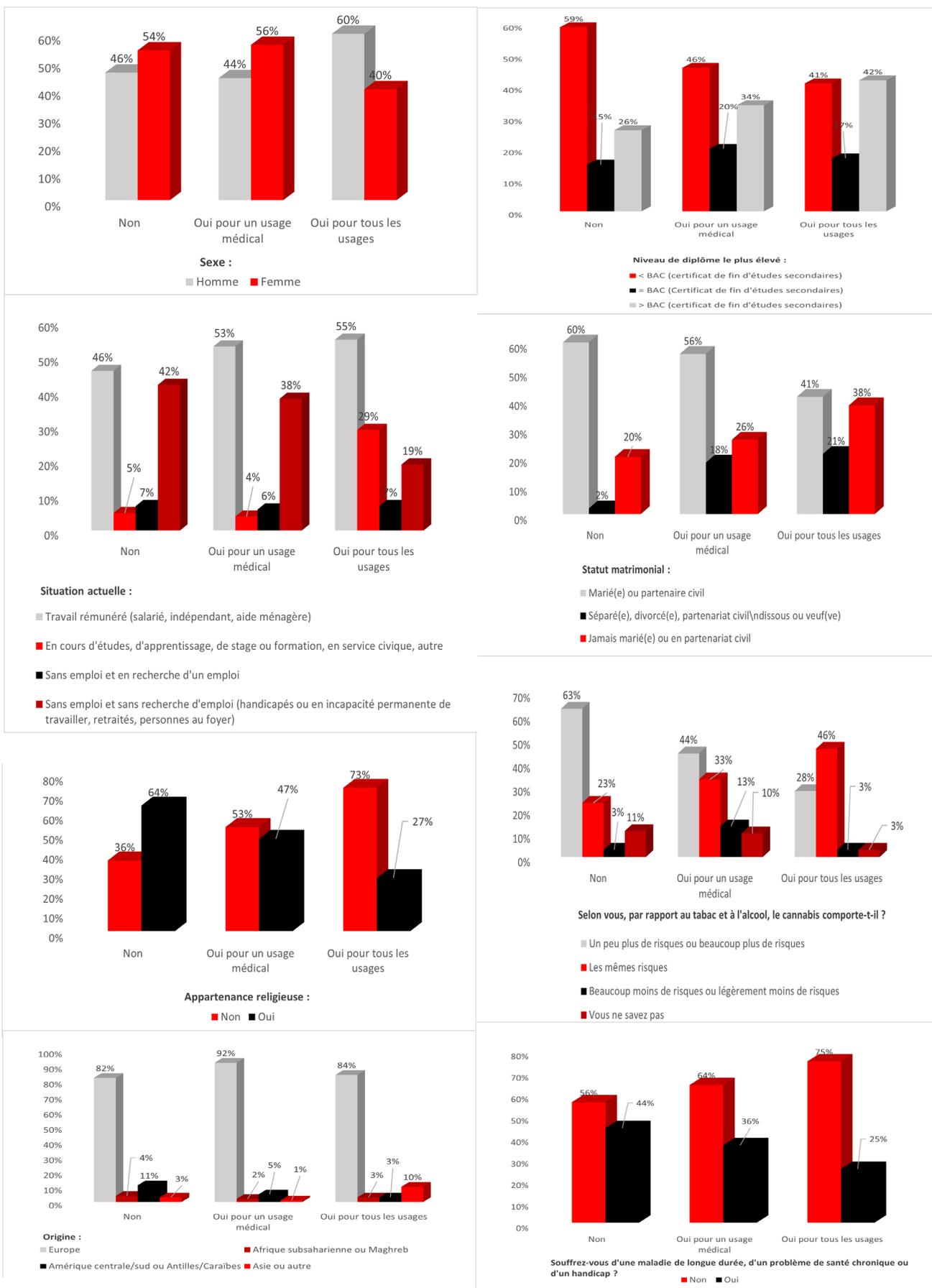
Figure1. Opinions des participants sur la légalisation du cannabis (en %)



Source : International Social Survey Programme (ISSP) - Enquête France - Santé II - 2021, ISSP-France (producteur), PROGEDO-ADISP (diffuseur) ; [doi:10.13144/lil-1665](https://doi.org/10.13144/lil-1665)

Les opinions sur la légalisation du cannabis varient considérablement en fonction des caractéristiques démographiques des participants. En effet, parmi les personnes favorables à la légalisation pour tous les usages, 60 % sont des hommes et 40 % sont des femmes ($p=0,005$) (Figure 2). Plus les personnes sont jeunes, plus elles sont pour la légalisation. En effet, les personnes contre la légalisation ont en médiane 54 ans (étendue inter-quartile (EIQ)=40-68), 52 ans (EIQ=36-66) pour ceux en faveur de la légalisation à usage médical, et 41 ans (EIQ=29-57) pour ceux en faveur de la légalisation quel que soit l’usage ($p<0,001$). Le niveau de diplôme joue également un rôle important dans ces opinions. En effet, parmi les personnes contre la légalisation du cannabis, 59% ont un diplôme inférieur au baccalauréat contre 46% pour celles étant pour la légalisation pour un usage médical et 41 % pour une légalisation pour tous les usages ($p=0,031$). Et inversement, parmi les personnes contre la légalisation du cannabis, 26% ont un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat, contre 34 % pour celles en faveur de la légalisation pour un usage médical et 42 % pour une légalisation pour tous les usages ($p=0,031$). Le statut d’emploi ($p<0,001$), le statut marital ($p=0,043$), l’affiliation religieuse ($p<0,001$) influencent également les positions face à la légalisation ou non du cannabis. Les habitudes de consommation de tabac et d’alcool présentent également des corrélations. Parmi les opposants à la légalisation, 63 % estiment que le cannabis comporte plus de risques que le tabac ou l’alcool. Ce pourcentage chute à 28 % chez les partisans de la légalisation pour tous les usages ($p<0,001$).

Figure 2. Répartition des caractéristiques sociodémographiques des répondant.es et de leurs opinions sur les risques associés aux cannabis selon l'opinion exprimée sur la légalisation du cannabis (en %)

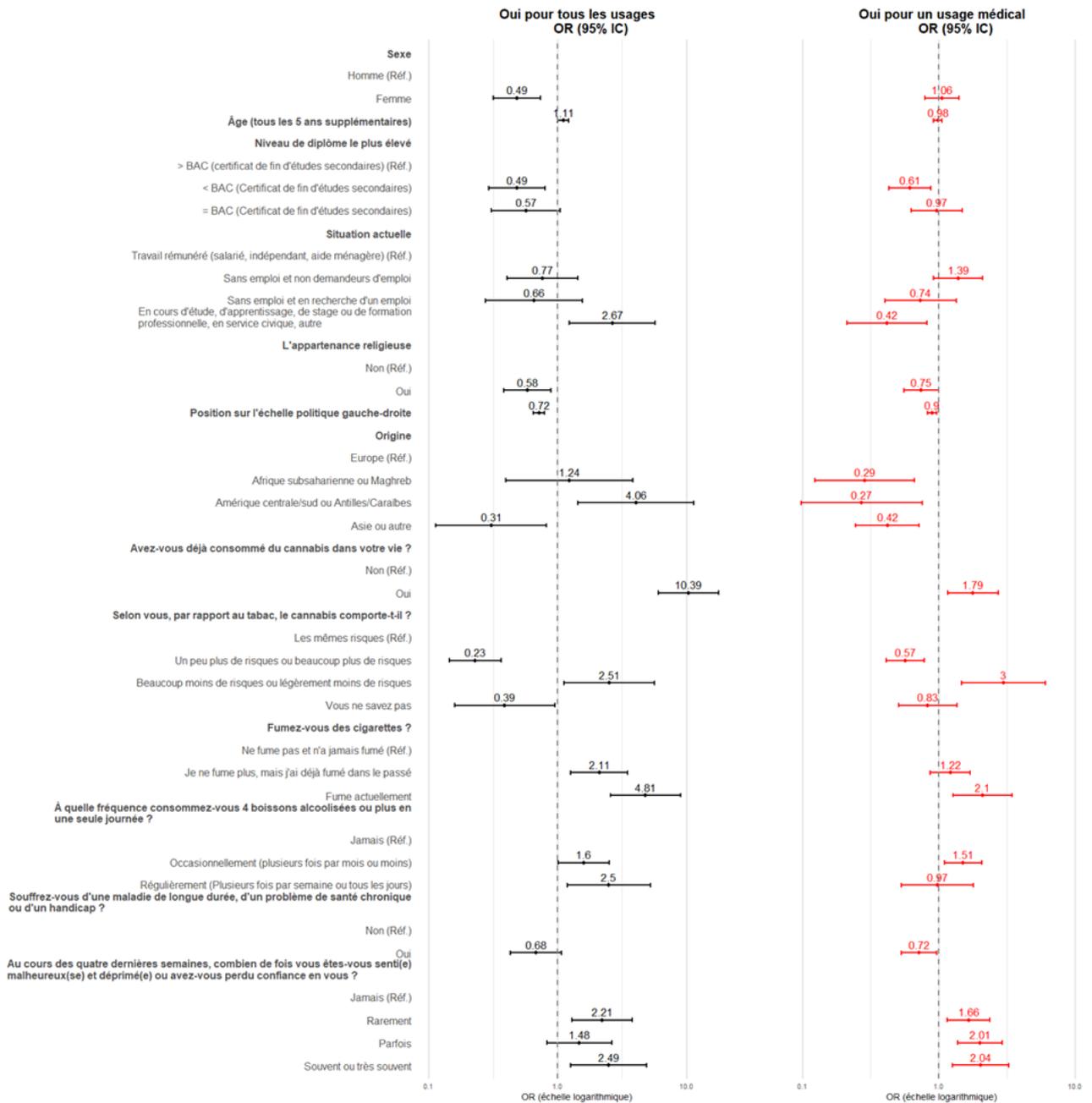


Source : International Social Survey Programme (ISSP) - Enquête France - Santé II - 2021, ISSP-France (producteur), PROGE-DO-ADISP (diffuseur) ; [doi:10.13144/lil-1665](https://doi.org/10.13144/lil-1665)

FACTEURS INFLUANT SUR LES OPINIONS DES FRANÇAIS CONCERNANT LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Comme mentionné précédemment, les opinions des Français sur la légalisation du cannabis sont influencées par de multiples caractéristiques personnelles et sociales. Cependant, ces facteurs peuvent interagir entre eux. Par exemple, l'appartenance religieuse et l'origine géographique peuvent être liées. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de considérer l'ensemble de ces facteurs simultanément pour évaluer l'impact spécifique de chacun de manière indépendante (Figure 3).

Figure 3. Facteurs associés aux opinions favorables à la légalisation du cannabis



Source : International Social Survey Programme (ISSP) - Enquête France - Santé II - 2021, ISSP-France (producteur), PRO-GEDO-ADISP (diffuseur) ; [doi:10.13144/lil-1665](https://doi.org/10.13144/lil-1665)

Ainsi, bien que les hommes et les femmes partagent des opinions similaires concernant la légalisation du cannabis à des fins médicales, les femmes sont moins favorables à une légalisation pour tous les usages. L'âge, quant à lui, ne semble pas jouer un rôle significatif dans ces opinions. En

revanche, le niveau de diplôme est déterminant : les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat sont moins enclines à soutenir la légalisation du cannabis que celles ayant un diplôme supérieur au baccalauréat, quelle qu'en soit la raison. L'orientation politique des individus est également un facteur clé : les individus se situant à droite sur l'échiquier politique sont moins susceptibles de soutenir la légalisation, qu'elle soit à usage médical ou récréatif. De plus, les personnes ayant une affiliation religieuse tendent à s'opposer à la légalisation du cannabis. L'expérience personnelle avec le cannabis influence aussi fortement les attitudes : les personnes ayant déjà consommé du cannabis sont plus favorables à sa légalisation. À l'inverse, ceux qui perçoivent le cannabis comme plus risqué que le tabac ou l'alcool sont opposés à sa légalisation. Enfin, les fumeurs de tabac actuels se montrent plus enclins à soutenir la légalisation du cannabis pour tous les usages, et deux fois plus favorables à sa légalisation à des fins médicales, comparés à ceux qui n'ont jamais fumé. Au total, les résultats mettent en lumière que les attitudes envers la légalisation du cannabis en France sont façonnées par une combinaison complexe de facteurs éducatifs, politiques, religieux et comportementaux.

Références

- Cloutier A, Tremblay-Antoine C, Dufresne Y, Fréchet N. Highs and downs: A scoping review of public opinion about cannabis, alcohol and tobacco in Canada. *Drug Alcohol Rev* 2022;41:396–405. <https://doi.org/10.1111/dar.13372>
- Cornilleau A, Cousteaux A-S, Legleye S, Razakamanana N, Etude Longitudinale par INternet pour les Sciences Sociales. Le recrutement du panel ELIPSS. [Rapport de recherche] Centre de données socio-politiques. 2014, pp.38. <https://sciencespo.hal.science/hal-03612999/>
- IFOP. Les Français et le cannabis La longue marche de l'opinion vers la dépenalisation. 2021. <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-cannabis-la-longue-marche-de-lopinion-vers-la-depenalisation-2/>
- Obradovic I, La légalisation du cannabis aux États-Unis Modèles de régulation et premier bilan. *Note OFDT* 2021;1:1-32. https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-6033-eisxio2b1.pdf
- La mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis de l'Assemblée Nationale. Rapport d'étape sur le cannabis récréatif. 2021. <https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/341940/3351816/version/1/file/210505+Rapport+cannabis+recreatif.pdf>
- Légifrance. Article L3421-1 - Code de la santé publique. Version en vigueur depuis le 10 avril 2021. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043343299
- Légifrance. Article R5132-86 - Code de la santé publique. Version en vigueur depuis le 1 mars 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045186766
- Légifrance. Loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024. JORF n° 0299 du 27 décembre 2023. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048668665>
- Mongan D, Millar SR, O'Dwyer C, Galvin B, Smyth BP. Trends in public attitudes to permitting cannabis for recreational use: analysis of Irish survey data since 2002. *Eur J Public Health* 2023;33:627–32. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckad054>
- Nations Unies. Convention Unique sur les Stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le protocole de 1972 portant amendement de la convention unique sur les stupéfiants de 1961. https://www.unodc.org/pdf/convention_1961_fr.pdf
- OFDT. Cannabis (résine, herbe, huile, CBD) - Synthèse des connaissances. <https://www.ofdt.fr/cannabis-resine-herbe-huile-cbd-synthese-des-connaissances-1724>
- OFDT. Drogues et addictions, chiffres clés. OFDT 2022:1-8. <https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2024-04/DACC-2022.pdf>
- Police nationale. Lancement des opérations « place nette » XXL. 2024. <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/actualite/lancement-des-operations-place-nette-xxl>
- Resko S, Ellis J, Early TJ, Szechya KA, Rodriguez B, Agius E. Understanding Public Attitudes Toward Cannabis Legalization: Qualitative Findings From a Statewide Survey. *Subst Use Misuse* 2019;54:1247–59. <https://doi.org/10.1080/10826084.2018.1543327>
- Spilka S, Le Nézet O, Janssen E, Brissot A, Philippon A, Chyderiotis S. Drogues: perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. *Tendances* 2019;131:1-8. https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2023-08/field_media_document-3695-doc_num-explnum_id-28965-.pdf
- Spilka S, Le Nézet O, Janssen E, Brissot A, Philippon A, Eroukmanoff V. Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023. *Tendances* 2024;164:1-4. https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2024-06/tendances_164_eropp.pdf

À propos de l'ISSP



Né en 1984, l'International Social Survey Programme est issu d'une collaboration entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie, quatre pays réalisant une grande enquête sociale nationale et souhaitant pouvoir comparer les données recueillies. Depuis, le périmètre géographique de l'enquête s'est élargi. L'ISSP rassemble aujourd'hui près d'une cinquantaine de pays.

L'ISSP a pour objectif d'évaluer les comportements, les attitudes et les opinions des populations nationales dans un ensemble de domaines relevant principalement des sciences sociales. L'enquête prend la forme d'un questionnaire, identique dans tous les pays et portant chaque année sur un thème différent. Chaque thème a vocation à être répliqué environ tous les neuf ans, en conservant les deux tiers des questions de l'édition précédente. Le questionnaire est complété par un nombre important de variables socio-démographiques, potentiellement explicatives.

L'ISSP se démarque sur plusieurs aspects des autres programmes internationaux. Il inclut de nombreux pays non européens, non couverts par les autres enquêtes. Il privilégie un fonctionnement démocratique, sur la base du volontariat des pays membres. Il comporte une batterie importante de questions sur les pratiques, les situations et les comportements sociaux, alors que les autres programmes se centrent davantage sur les questions dites d'opinion (ESS) ou de valeurs (EVS).

L'ISSP existe en France depuis 1996, date à laquelle la première enquête a été réalisée sur le territoire national (métropolitain). L'enquête est aujourd'hui pilotée par un consortium d'universitaires et de chercheurs, sous la forme d'un partenariat scientifique élargi impliquant le laboratoire Pacte (Sciences Po Grenoble) et l'Adisp-PROGEDO.

Le laboratoire Pacte participe aux meetings internationaux, assure la traduction du questionnaire annuel et pilote le terrain français, tout en supervisant l'exploitation des résultats. En lien avec l'équipe Elipss (CDSP) qui réalise le terrain, l'Adisp code les questionnaires, prépare le fichier de données transmis aux autres pays participants et archive les données françaises. PROGEDO soutient la réalisation de cette enquête pluridisciplinaire d'intérêt national, pour garantir aux chercheurs français l'accès à des données fiables et de qualité.

L'ISSP Santé 2011 et 2021

La question de la santé et du système de soin constitue aujourd'hui une des préoccupations les plus importantes pour les gouvernements. Ces derniers cherchent à limiter les problèmes liés à l'accès aux soins et à renforcer le soutien pour la mise en œuvre d'actions sur les déterminants sociaux de la santé. Il est donc nécessaire de mieux comprendre l'importance des croyances, des représentations et des caractéristiques socioculturelles qui sous-tendent la santé et l'accès au soin.

Le module Santé de l'ISSP s'inscrit dans cette perspective et permet, à partir d'un questionnaire similaire dans plus de 40 pays, de produire des comparaisons internationales et interculturelles portant sur l'opinion des individus sur leur santé et sur leur difficulté/facilité à accéder aux soins adaptés à leur demande.

A un niveau national, cette étude est d'une grande importance car elle propose l'analyse de données pertinentes sur les habitudes des Français face à leur santé et la médecine. Les résultats permettent de mieux comprendre ce que veulent les Français, de voir si leurs souhaits rejoignent ceux qui sont exprimés dans d'autres pays et de contribuer ainsi à l'analyse des politiques de santé publique et de leur évolution.

En 2011, l'enquête ISSP a pour la première fois porté sur la santé. Le questionnaire visait à identifier les attentes des Françaises et des Français en matière de santé et de soins médicaux. Plusieurs questions touchaient au système de santé :

- A-t-on une vision positive ou négative du système de santé tel qu'il existe en France ? Souhaiterait-on le changer ? Dans quel sens ? Faut-il un système donnant plus de place aux assurances individuelles ou au contraire davantage de prise en charge publique des dépenses de santé ? Comment augmenter le niveau des soins en matière de santé ? L'égalité d'accès aux soins est-elle toujours justifiée ? Comment définir des publics prioritaires ?

D'autres questions portaient sur la médecine en général. Elles étaient complétées par des questions plus précises pour saisir les habitudes des Françaises et des Français en matière de santé :

- Quelles sont les principales causes des problèmes de santé ? Quelle place accorder aux médecines alternatives par rapport à la médecine traditionnelle ? Quelle confiance fait-on aux médecins ? Est-on fumeur ? Boit-on de l'alcool ? Mange-t-on régulièrement des fruits et légumes ? A-t-on été malade dans une période récente ? A-t-on consulté ou été hospitalisé ? Est-on satisfait des soins reçus à cette occasion ?

Pour l'édition 2021, trois nouveaux thèmes d'actualité ont été introduits :

- La santé numérique ou e-santé
- Les attitudes-vis-à-vis de la vaccination
- Les opinions sur les mesures sanitaires d'urgence

L'enquête française Santé 2021 a été conduite via le panel Elipss en septembre 2022, auprès d'un échantillon national représentatif de 1584 panélistes. Les résultats sont présentés ici pour les réponses valides. Ils sont redressés en fonction du genre, de l'âge, du niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle pour compenser les biais d'échantillonnage. Les données françaises sont accessibles sur le portail Quetelet Progedo Diffusion, et les données internationales sur le portail Gesis.

